



Site internet de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

inFO Vendée

Journal trimestriel de votre section FO DGFIP 85

N° 5 – 1er trimestre 2020

SOMMAIRE

L'édito de la section
Compte-rendu des 2 derniers CTL
Fond de grève FO DGFIP
La parole aux militants
Calendrier des payes 2020
Guide des mutations 2020
Assemblée générale 2020
FO : rupture conventionnelle
FO : négociations salariales
Bulletin d'adhésion 2020

L' EDITO de la section

Il y a un an, nous sortions le 1er numéro de notre revue syndicale locale l'« inFO vendée » et nous sommes fiers de vous présenter ce 5ème numéro aujourd'hui.

Depuis un an, force est de constater que le climat social s'est fortement dégradé à la DGFIP, avec la mise en place du NRP, mais aussi plus largement dans la société avec notamment le mouvement des gilets jaunes, la bagarre contre la contre-réforme des retraites portée par le gouvernement et certains syndicats, CFDT en tête.

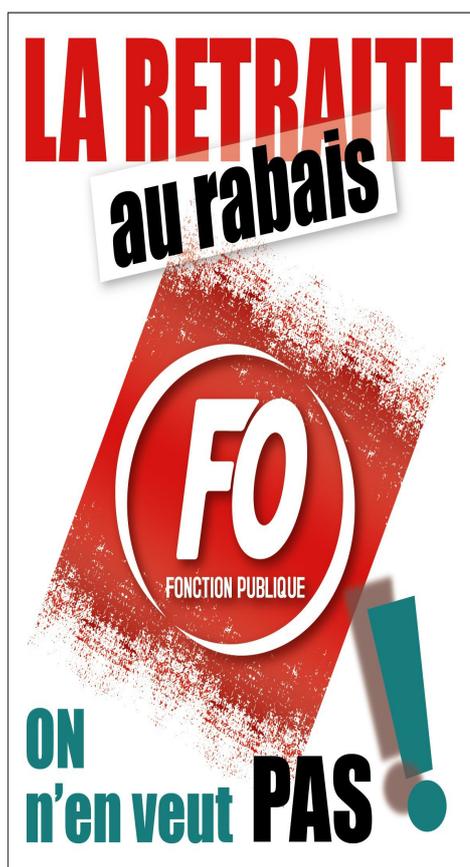
Comme nous l'écrivions dans un précédent édito, ce n'est pas le concept d'universalité qui nous pose problème : un régime unique, pourquoi pas après tout ! Sur ce point, nous pourrions être d'accord. Ce que nous dénonçons avec force, c'est le recul social vers lequel cette contre-réforme nous conduira tous, à savoir : un départ à la retraite qui recule et une baisse généralisée de nos pensions ! Pour nous, c'est inacceptable alors même que notre pays n'a jamais été aussi riche.

La vrai débat, c'est celui de la répartition des richesses produites. En 1980, le partage des revenus entre le capital et le travail était de 80% pour le travail et de 20% pour le capital. Depuis, les revenus du capital ont repris plus de 10 % sur les revenus du travail. Si l'on ramène cela au PIB actuel (env. 2300 milliards d'€) et en comparaison à la situation de 1980, les revenus du travail sont donc désormais amputés de 230 milliards tous les ans... largement de quoi augmenter tous les salaires, améliorer tous les services publics et équilibrer notre système de retraite !

Cette casse sociale permanente à laquelle nous assistons depuis une quinzaine d'années devient indigeste pour les salariés du privé comme du public : gel du point d'indice depuis pratiquement 10 ans pour les fonctionnaires, nouvelles règles de gestion en dehors de tout contrôle des représentants du personnel (fin des CAP), attaques sans précédent du code du travail avec la loi El Khomri, baisse drastique des droits syndicaux, etc etc...

Désormais, il semble acté que le nouveau réseau de proximité va se déployer ces 3 prochaines années à la DGFIP avec le transfert de dizaines d'entre nous vers d'autres sites. Malgré notre hostilité à ces restructurations massives, nous (militants FO DGFIP 85) serons à vos côtés pour vous aider, autant que faire se peut, si vous nous sollicitez, pour vous accompagner afin que ces transferts se passent au mieux pour les personnels. !

« Sébastien LIEVRE, Secrétaire départemental FO DGFIP 85 »



COMPTE-RENDU - CTL du 12/12/2019 et du 14/01/2020

Dans nos déclarations liminaires de ces 2 comités techniques locaux, nous dénonçons la situation sociale dégradée de la DGFIP, amplifiée ces derniers mois par la mise en place à marche forcée du NRP « nouveau réseau de proximité ».

PONTS NATURELS 2020 :

2 ponts naturels proposés : vendredi 22/05/2020 et lundi 13/07/2020

Vote des OS : vote POUR (FO + CFDT), ABSTENTION (Solidaires + CGT)

Notre position sur ce point est conforme aux années précédentes. Même s'il est vrai que ces ponts naturels sont des congés imposés aux personnels, il n'en demeure pas moins qu'une grande majorité d'agents y est favorable car il est toujours difficile de trouver des volontaires dans les services pour venir travailler ces jours là... Par conséquent, nous les avons de nouveau approuvés .

NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE ET CHARTE DE PARTENARIAT :

Nous vous livrons notre analyse...

Le NRP « nouveau réseau de proximité » est désormais « en marche » ! Le calendrier défini des restructurations est arrêté et les opérations de regroupement s'étaleront jusqu'en 2023.

La direction et le service RH iront systématiquement à la rencontre des personnels des services concernés au moins un an avant la date de la restructuration afin d'évaluer et d'évoquer avec les personnels l'impact sur ces mobilités subies.

Lors du CTL du 12 décembre, nous avons eu droit à un discours dicté par la direction générale tentant de nous vendre le bien fondé de ce nouveau réseau qui est un non-sens pour tous nos usagers.

Toutes ces attaques contre nos comptables, contre nos métiers, contre nos services, contre nos statuts sont un recul social sans précédent répondant à une commande politique dont le contenu n'a qu'une seule finalité : assécher les dépenses publiques au détriment du pacte social auquel les français sont si attachés.

Tout au long des derniers CTL, nous n'avons eu de cesse de dénoncer ce cataclysme social.

Selon la direction, les réformes proposées permettraient soit-disant de faire du meilleur travail en industrialisant à outrance toutes nos missions, ce qui permettrait par là même d'améliorer la qualité du travail...

Ce nouveau réseau et les progrès techniques permettraient aussi d'apporter un meilleur service aux usagers : vive la visioconférence, les échanges par messagerie électronique, les centres d'appel, gloire au tout internet. Merci Mr Macron !

A partir de cet été, les buralistes assureront un service public aux usagers en endossant la fonction d'encaissement à la place des guichets des Finances Publiques. Notre directeur départemental est donc désormais aussi DDB, Directeur Départemental des Buralistes, belle promotion... Une soixantaine de buralistes auraient à ce stade accepté cette mission en Vendée !

Toute la phase dite "de concertation" n'a été qu'une gigantesque opération de communication et une supercherie visant à écarter tous les arguments non conformes aux grandes lignes du projet. La feuille de route des directions locales étaient claires : supprimer un maximum de services !

La nouvelle version de la carte est moins catastrophique que la première, nous le concédons à notre direction locale, mais néanmoins, notre réseau de proximité est physiquement anéanti !

Concernant les futurs comptables des SGC et les conseillers aux décideurs locaux, nous demeurons très inquiets car les liens entre eux semblent plus que flous ! Le conseiller serait en liaison avec l' élu, le SGC avec le secrétariat de mairie, mais ce n'est pas sûr, on avisera, il faut réfléchir, on verra à l'usage, etc, etc...

Voilà en substance ce qui remonte des premiers groupes de travail nationaux sur le sujet... Vive l'improvisation ! Nous sommes donc très inquiets pour les cadres concernés mais aussi pour leurs équipes qui risquent d'être confrontées à des directives contradictoires avec les conséquences que l'on connaît tous dans ce cas de figure !

N'oublions pas de rappeler que le projet de création d'agences comptables n'est pas abandonné mais simplement suspendu et que les SGC, une fois créés, pourront tout à fait être transformés en agences en

2026, à la fin du délai fixé par les chartes passées actuellement entre l'État et les collectivités. Ce n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard si la trésorerie hospitalière demeure en l'état... pour l'instant !

Pour l'accueil, l'objectif est évident : une fois passé l'effet de la commande politique, à savoir faire semblant de rapprocher l'administration de l'utilisateur, les points d'accueil de type "permanences" seront fermés les uns après les autres. Plus on en ouvrira, plus la moyenne de fréquentation dans chacun des accueils sera faible, ce qui permettra à l'administration de justifier rapidement leur suppression. Comme l'écrit la direction générale, «*notre présence physique sera adaptable au fil du temps...*» ! A cet effet, le nombre de permanences ainsi que leur fréquence d'ouverture seront affinés annuellement en fonction de la fréquentation des usagers.

Il ne restera donc, à court terme, que quelques MFS (Maisons France Service), intégralement gérées et financées par les collectivités et tenues par des salariés mal payés et dont le rôle se résumera à aider les populations les plus fragiles à se connecter à Internet.

La DGFIP veut aussi se débarrasser du contact direct avec l'utilisateur, le renvoyer sur internet, couper les services de l'utilisateur, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Vive l'accueil généralisé sur RDV !

En outre, la mise en place de référents, notamment dans les SIP, joignables à tout moment et suppléés en cas d'absence par un autre référent, aptes à répondre dans la minute à toutes les questions relatives à leur métier, ressemble à s'y méprendre à une usine à gaz qui laissera l'utilisateur repartir avec sa question sous le bras.

Quant aux moyens humains mobilisés sur ces points d'accueil éparpillés, une équipe dédiée (estimée à 10 emplois environ) et composée éventuellement de membres volontaires de l'équipe de renfort serait pour l'instant le scénario retenu par la direction. Dans cette hypothèse, cette équipe volante d'agents d'accueil, battra donc la campagne de mairies en salles communales, à la recherche d'éventuels usagers privés de trésoreries ou de SIP...

Vive la nouvelle DGFIP 2.0 !

Pour information, plusieurs communes vendéennes se sont portées candidates pour accueillir des services centraux dans le cadre de la démétropolisation engagée par la direction générale.

TELETRAVAIL – BILAN 2019 et CAMPAGNE 2020 :

En 2019, les 26 demandes avaient toutes été acceptées par la direction. Une vingtaine de ces collègues ont renouvelé leur demande en 2020. Concernant la campagne 2020, 20 nouvelles demandes ont été recensées mais pour 3 d'entre elles, l'avis de la direction demeure en suspens, dans l'attente de réponses des services concernés.

En ce début d'année, les agents ayant expérimenté le télétravail mais également les collègues de leur service, naturellement impactés par le dispositif, recevront un questionnaire par mail afin de recueillir leur avis (conséquences sur l'équipe, les relations, l'organisation, etc etc...).

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE :

Une seule question nous vient à l'esprit : avons-nous besoin de cet énième outil pour mesurer l'état dans lequel se trouvent nos services ? D'autant plus que la direction générale n'en tient absolument pas compte. Depuis que cet outil existe, nous constatons tous les ans la même chose, la situation sociale se dégrade tout comme le moral des troupes et pourtant, rien ne change ou pire, ce constat sert d'alibi pour accélérer les restructurations !

AFFICHAGE DES INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE DANS LES SIP :

Ces indicateurs seront affichés dans les zones d'accueil au public. La direction nous a précisé qu'aucune pression ne serait exercée sur les personnels du fait de ces indicateurs. A voir dans les faits si ces indicateurs se dégradent...

EXERCICE EMPLOIS 2020 :

Pour 2020: 7 nouvelles suppressions d'emplois : -1 A+, -1A, -2B et -3C.

Pour FO, il n'était pas envisageable de participer à la discussion consistant à déterminer les services les plus prompts à rendre des emplois. En conséquence, nous avons demandé le renvoi de ce point en fin de CTL après les questions diverses, afin de pouvoir quitter la salle à ce moment-là.

***Direction : -1A+
PCRП Challans : -1B***

***PCE LA Roche/Yon : -1A
Services techniques Les Sables : -2C***

***PCE Les Sables : -1B
SIE Luçon : -1C***

CENTRALISATION DU CSP D'INITIATIVE AU PCRP DE LA ROCHE / YON :

S'agissant d'une réorganisation, les élus FO DGFIP 85 ont exigé et obtenu de la direction que ce point soit soumis au vote des représentants du personnel, conformément aux règles en vigueur.

Un compte-rendu spécifique et détaillé sur ce point est en ligne sur notre site internet.

Vote des OS : vote **CONTRE (FO) , **ABSTENTION (Solidaires + CFTD)**, la **CGT étant absente****

Explications : nous sommes opposés à ces transferts d'emplois qui fragilisent les plus petites sites et conduisent à des transferts potentiels de personnels et/ou à des changements de métier subis.

QUESTIONS DIVERSES :

Les élus FO DGFIP 85 ont demandé au directeur où en était le projet d'un SPF unique départemental car ce type de réorganisation semble s'accélérer dans d'autres départements. Pour la Vendée, à ce stade, pas de précipitation, le directeur attend les consignes de la direction générale.

Les difficultés du SPF des Sables d'Olonne ont été abordées et la direction espère que l'arrivée d'un nouveau responsable en 2020 permettra d'améliorer la cohésion du service.

Accueil dans les SIP : ce sujet a déjà été largement abordé lors des réunions précédentes (CTL et CHSCT), néanmoins, les réponses semblent insuffisantes au regard de l'affluence d'usagers à nos guichets. Les équipes d'accueil s'épuisent un peu plus chaque jour et nous réclamons d'urgence des solutions (renfort, soutien managérial, etc etc...)

Affectation des inspecteurs stagiaires : toutes les organisations syndicales du département ont regretté l'absence de communication de la direction avec les représentants du personnel avant la diffusion du mouvement, ce qui aurait sans doute évité de devoir modifier par la suite les affectations initiales.

Logements sociaux : suite à une intervention de FO lors du dernier CHSCT relatant les difficultés rencontrées par certains collègues pour trouver un logement social, le directeur nous informe qu'un lien sera rapidement mis en ligne sur Ulysse 85 vers les offres de logements sociaux réservés aux fonctionnaires.

Calendrier des payes 2020

<u>MOIS DE LA PAYE</u>	<u>DATE DE VALEUR</u>
Janvier	29
Février	26
Mars	27
Avril	28
Mai	27
Juin	26
Juillet	29
Août	27
Septembre	28
Octobre	28
Novembre	26
Décembre	22

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Notre assemblée générale aura lieu le jeudi 9 avril 2020 au Château d'Olonne au Roc St Jean.

Cette AG sera l'occasion de faire le point sur l'activité syndicale de notre section et sur l'actualité sociale en général.

Participeront à cette AG un membre du bureau national de FO DGFIP, Philippe ROCHETEAU secrétaire général de l'Union Départementale FO Vendée et un(e) secrétaire départemental(e) d'une section voisine.

Venez nombreux et participez aussi au repas commun qui est un moment de convivialité important.

Bulletin d'inscription sur notre site internet

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

CAMPAGNE DE MUTATIONS 2020

MUTATIONS 2020

TOUS A IMUTS

TOUS AU DÉPARTEMENT VOIRE AU-DELÀ !

Téléchargez le *Spécial mutations* F.O.-DGFIP

Un guide des mutations est en ligne sur notre site internet local

FOND DE GREVE « FO DGFIP »

« Indemnisation partielle des journées de grève pour l'année 2019 »

Sur proposition du Bureau National, le Conseil Syndical du 7 novembre 2019 a décidé :

- d'étendre le fonctionnement du fond de grève jusqu'au 31 décembre 2019, pour toutes les grèves auxquelles le Syndicat a appelé ou appellera ou dont il a relayé ou relatera les mots d'ordre de grève issus d'autres organisations F.O. (fédérations et/ou Confédération) ;
- pour l'avenir, de généraliser les dispositions applicables en 2019 aux années suivantes.

Fonctionnement annualisé du fond de grève pour l'indemnisation partielle des journées de grève

- À quelle période doivent correspondre les journées de grève ?

Une période annuelle, correspondant à l'année civile, au cours de laquelle une franchise habituelle de 3 jours sera prise en compte une seule fois par an pour chaque adhérent(e), à savoir 2019 en l'occurrence.

- Qui peut solliciter le fond de grève ?

Tous les adhérent(e)s, sans exception, à jour de leur cotisation pour l'année civile correspondant à une journée de grève éligible au cours de la même année (par exemple, carte 2019 pour toutes les journées de grève éligibles comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019).

- Quelles sont les journées de grève éligibles ?

Toutes celles auxquelles le Syndicat a appelé (par le dépôt d'un préavis national de grève exclusivement) ou dont il a relayé officiellement les mots d'ordre de grève issus d'autres organisations F.O. (fédérations et/ou Confédération).

- Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Tous les bulletins de paye faisant apparaître les retenues pour service non fait correspondant aux journées de grève éligibles, ainsi qu'une copie de la carte confédérale de l'année concernée (avec des timbres UD collés dessus).

Le Secrétaire Départemental est chargé de centraliser le dossier pour envoi au syndicat national à Paris.

- Faut-il attendre la fin de l'année pour envoyer toutes les pièces justificatives ?

Pas du tout, il suffit d'avoir cumulé 4 journées de grève depuis le début de l'année civile, les éventuelles journées supplémentaires jusqu'au 31 décembre pouvant alors être réclamées ultérieurement, la franchise de 3 jours ne s'appliquant plus.

- Quel est le montant de l'indemnisation ?

40 € par journée à partir de la 4ème journée d'une même année civile (exemple : 5 jours jusqu'au 16 septembre 2019 = $(5 - 3) \times 40 = 80$ € d'indemnisation).

- Quelle est la modalité de paiement ?

Un chèque individuel est émis par le Trésorier Central à l'ordre de l'adhérent(e) gréviste mais envoyé au Secrétaire Départemental de la section qui procédera lui-même à la remise du chèque en mains propres.



La parole aux militants

L'image du syndicaliste est sans cesse écornée dans les médias : « cet empêcheur d'aller travailler ! Ce contestataire ! Jamais content ! » Mais au fond un syndicaliste c'est quoi ?

Dans l'esprit d'un certain nombre c'est effectivement un empêcheur de tourner en rond, un fainéant, voir même un profiteur... c'est malheureusement peut-être parfois vrai dans certains cas, rares fort heureusement. Mais finalement en y regardant de plus près, il s'agit simplement d'un être humain avec ses qualités et ses défauts. Un voisin, une connaissance, un ami, un collègue qui à un moment, en fonction de son passé, de son expérience, des événements, s'est dit : « stop ! Ça suffit ces injustices, ces méthodes ! ». Qui n'a pas rencontré au cours de sa carrière, des moments, des réformes, mal vécus ?

Ma vision idéaliste du syndicaliste est qu'il est avant tout un humaniste. Quelqu'un qui aime les gens. Il ne s'agit pas de défendre à tout prix des avantages parfois illusoires ni de refuser absolument les évolutions de la société. Encore moins d'obtenir de petits avantages personnels. Non ! un syndicaliste se doit de défendre au mieux les intérêts du collectif dans un premier temps et de l'individuel dans un deuxième temps.

En pleine réforme du nouveau réseau de proximité, vous n'aurez pas manqué de voir l'opposition farouche des syndicats à ce projet. Non pas qu'il ne faille pas évoluer. Mais pas n'importe comment ! Ce n'est pas en bousculant, voire en détruisant, la vie des personnels qu'on obtient les meilleurs résultats. C'est en tout cas mon opinion !

Et pourquoi tant d'empressement à détruire ? N'aurait il pas mieux valu construire ce nouveau réseau ? Pour ce faire il aurait fallu une vraie concertation. Malheureusement nos gouvernants sont tellement persuadés d'avoir la réponse ultime à tout nos maux qu'ils en oublient d'écouter la souffrance ou les inquiétudes du peuple. C'est là que le syndicaliste tente d'intervenir. Pour porter haut les revendications définies lors des HMI ou Assemblées Générales en tant que représentant des personnels.

Être syndicaliste c'est aussi s'assurer que tout le monde est traité de la même manière : c'était notre rôle au sein des CAP, victimes de cette réforme.

C'est s'assurer que tout le monde peut travailler en sécurité et avec de bonnes conditions de travail : c'est notre rôle au sein du CHSCT, future victime de cette réforme.

C'est accompagner les collègues dans leurs démarches avec la direction.

C'est lutter contre les discriminations quelles que soient leurs formes.

C'est avant tout une main tendue vers les autres. Libre à vous de la saisir.

Et non ! Le syndicaliste ne se bat pas à la place des personnels. Il se bat avec les personnels ! Seul, il n'est rien qu'un collègue comme un autre.

Si vous considérez toujours que le syndicaliste est un profiteur ou un enqueteur, n'hésitez pas à venir prendre sa place. Vous ferez sûrement mieux !

N'oubliez pas que le syndicat représente les personnels et que sans personnels le syndicat n'est rien.

Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de syndicats parce que chacun aurait une situation parfaite et serait écouté...Il n'y aurait rien à défendre.

En attendant...

Un syndicaliste militant, pour vous servir.

Fonction publique : la rupture conventionnelle à l'assaut de l'emploi

Conséquence de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août dernier, la rupture conventionnelle fait son entrée dans la fonction publique, à l'instar du mécanisme déjà en vigueur dans le privé.

Deux décrets, du 31 décembre et publiés au *Journal officiel* le 1^{er} janvier, mettent en œuvre la rupture conventionnelle dans la fonction publique, soit une nouvelle attaque contre les droits des agents. Pour FO-Fonction publique ce dispositif constitue en effet « un coin enfoncé dans

les garanties statutaires qui protègent les fonctionnaires ». La rupture conventionnelle, qui peut concerner – pour l'instant à titre expérimental jusqu'en 2025 –, les fonctionnaires des trois versants et – de manière définitive –, les contractuels sous CDI, est un « dispositif permettant pressions hiérarchiques et licenciements déguisés ». Il faut rappeler en effet, souligne le secrétaire général de FO-Fonction publique, Christian Grolier, « qu'un agent et son employeur ne sont jamais sur le même pied d'égalité ». Or, « la rupture conventionnelle, qui peut être à la seule initiative de l'employeur, n'offre aucun garde-fou réglemen-

taire pour éviter les pressions et les déstabilisations pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ». Concrètement, si l'agent n'est pas d'accord pour partir, « il ne peut se retourner contre personne et n'a aucun recours ».

Une indemnité de départ en forme d'aumône

Cette mesure de la loi de transformation rejetée par plusieurs syndicats (cinq votes contre dont FO et quatre abstentions lors du conseil commun de la fonction publique le 22 novembre dernier) constitue à l'évidence un « outil pour la di-

minution des effectifs », s'indigne Christian Grolier. Une diminution recherchée par les gouvernements depuis près de vingt ans et qui, par les milliers de suppressions d'emplois ayant lieu chaque année dans des administrations, met à mal le service public et les conditions de travail des agents. Cerise sur le gâteau, alors que cette situation dégradée risque de conduire certains personnels à quitter la fonction publique, la mesure de rupture conventionnelle s'accompagne d'un mode d'indemnités de départ qui ressemble fort « à une aumône pour se débarrasser des agents publics », s'insurge FO-Fonction publique.

Valérie Forgeront

Fonctionnaires : FO demande de véritables négociations salariales

Le gouvernement entend-il les revendications salariales des fonctionnaires? Non point et c'est ce qui a conduit les neuf organisations du public dont FO à réitérer le 5 novembre, à l'issue d'une « réunion de suivi » du rendez-vous salarial de l'été dernier, leur exigence de mesures « positives » de revalorisation.

Alors que les syndicats demandent une hausse générale des salaires indiciaires gelés depuis 2011, FO-Fonction publique demande une augmentation de 18% au titre d'un rattrapage du pouvoir d'achat depuis 2000 et l'ouverture de « véritables négociations salariales ». Elle pointe aussi la grande responsabilité du PPCR (le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » imposé par le gouvernement en 2015 et non signé par FO notamment) dans la capacité du gouvernement à évacuer toute proposition de mesures générales. « En opposant le cadre contraignant des indicateurs macro-économiques à la revalorisation de la valeur du point d'indice, ce protocole annihile tout espoir d'automaticité

ou d'alignement sur l'inflation permettant de maintenir à minima le pouvoir d'achat des agents. » Quant au gouvernement, s'insurge l'union interfédérale, il « utilise les éléments de la carrière (changement d'échelon, avancement...) pour faire croire que tous les agents sont augmentés annuellement ».

L'équivalent du prix d'une place de cinéma par mois

À titre d'exemple, le ministère de l'Éducation nationale, dressant récemment un état des lieux des rémunérations des enseignants, considère le GVT (glissement vieillesse-technicité) – lequel traduit l'ancienneté, soit l'avancement

logique dans la carrière – comme un élément de « gain » salarial. Le secteur enseignement de FO (FNEC FP-FO) remet les pendules à l'heure... Pour 2020, dans un cadre budgétaire contraint, il restera pour les personnels de l'Éducation nationale « moins de 100 millions pour les mesures catégorielles supplémentaires. Pour un effectif de 1,1 million, cela fait une marge de 100 euros annuels par personne et l'équivalent d'une place de cinéma par mois... ». Plus largement, rappelle FO-Fonction publique, « celui ou celle qui n'a pas de prime, qui ne change pas d'échelon ou n'a pas de promotion, voit sa rémunération baisser, notamment par les augmentations des cotisations retraite (retenues pour pension civile) », en vigueur depuis dix ans. Une baisse qui pèse déjà sur le niveau des pensions, lesquelles sont remises en cause dans leur mécanisme par le projet gouvernemental sur les retraites. FO-Fonction publique appelle à combattre cette contre-réforme par la grève à compter du 5 décembre.

Valérie Forgeront

BULLETIN D'ADHESION - COTISATIONS 2020

« En 2020, que la Force ouvrière soit avec vous, vous syndiquer, vous devez ! »

Le syndicat a besoin de vous pour continuer à exister et fonctionner !

Ce sont vos cotisations qui nous permettent d'éditer ce journal et de financer nos déplacements pour venir vous voir dans vos services (HMI, diffusion du journal et de tracts, rencontre individuelle à la demande) mais aussi pour aller à des RDV avec les élus vendéens pour tenter d'obtenir leur soutien.

ALORS REJOIGNEZ-NOUS, CAR SANS VOTRE SOUTIEN ET VOTRE ADHESION,

L'ACTION MILITANTE N'EST PAS POSSIBLE !

==> **Votre adhésion vous permet de recevoir quotidiennement des informations au travers de notre liste de diffusion : revue de presse journalière, tracts nationaux, guide fiscal annuel, etc...**

« Le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale est de 66% »

AA ou AT	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	INDICE	327	328	329	330	332	334	338	342	346	356	368	
AAP2 ou ATP2	COTISATION	101,00 €	101,00 €	102,00 €	102,00 €	103,00 €	103,00 €	105,00 €	106,00 €	108,00 €	112,00 €	116,00 €	
	INDICE	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418
AAP1 ou AT1	COTISATION	102,00 €	102,00 €	103,00 €	104,00 €	108,00 €	110,00 €	115,00 €	121,00 €	124,00 €	129,00 €	132,00 €	135,00 €
	INDICE	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466		
	COTISATION	109,00 €	112,00 €	116,00 €	121,00 €	125,00 €	129,00 €	134,00 €	139,00 €	147,00 €	153,00 €		

C2 ou Tech. Géomètre	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	INDICE	343	349	355	361	369	381	396	415	431	441	457	477	503
C1 ou Géomètre	COTISATION	107,00 €	109,00 €	111,00 €	114,00 €	117,00 €	121,00 €	127,00 €	134,00 €	140,00 €	143,00 €	149,00 €	157,00 €	167,00 €
	INDICE	356	362	369	379	390	401	416	436	452	461	480	504	534
CP ou Géo. principal	COTISATION	112,00 €	114,00 €	117,00 €	120,00 €	124,00 €	128,00 €	134,00 €	142,00 €	148,00 €	151,00 €	158,00 €	167,00 €	178,00 €
	INDICE	392	404	419	441	465	484	508	534	551	569	587		
	COTISATION	125,00 €	130,00 €	135,00 €	143,00 €	152,00 €	160,00 €	169,00 €	178,00 €	185,00 €	191,00 €	198,00 €		

Afin de défendre vos droits et nos conditions de travail, rejoignez-nous !

Inspecteur	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	INDICE	390	410	430	450	480	513	545	575	605	640	673
Inspecteur Principal	COTISATION	124,00 €	132,00 €	139,00 €	147,00 €	158,00 €	170,00 €	182,00 €	193,00 €	204,00 €	218,00 €	230,00 €
	INDICE	500	535	575	605	650	690	730	768	806		
IDIV CN	COTISATION	166,00 €	179,00 €	193,00 €	204,00 €	222,00 €	237,00 €	251,00 €	265,00 €	280,00 €		
	INDICE	659	690	730	758							
IDIV HC	COTISATION	225,00 €	237,00 €	251,00 €	261,00 €							
	INDICE	730	768	809								
CSC	COTISATION	251,00 €	265,00 €	281,00 €								
	ECHELON	1021	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3				
	INDICE	830	890	925	972	972	1013	1067				
	COTISATION	289,00 €	311,00 €	325,00 €	342,00 €	342,00 €	357,00 €	378,00 €				

Le barème prend en compte la nouvelle grille indiciaire des catégories A et A+ effective en 2020

Pour adhérer, nous retourner ce coupon (paiement par virement ou par chèque à l'ordre de FO DGFIP 85) :

NOM : _____ **GRADE et INDICE :** _____ **QUOTITE TPS DE TRAVAIL :** _____

PRENOM : _____ **AFFECTATION :** _____

PAIEMENT : **O - paiement immédiat par chèque ou par virement**

O - paiement en plusieurs fois par chèque ou virement :

O – 1 fois O – 2 fois O – 3 fois O – 4 fois (dernier paiement au plus tard le 15/11/2020)

(nous adresser tous vos chèques en même temps, nous les présenterons en banque aux dates de votre choix)

Nouveau compte bancaire, si paiement par virement (précisez en référence votre nom / prénom / grade) :

(IBAN) : FR76 1470 6001 9073 9640 8589 421 et (BIC) : AGRIFRPP847

Adresses :

Sébastien LIEVRE (secrétaire départemental) – FO DGFIP 85 - Cité Administrative La Roche / Yon – Bât. C
Frédéric FAUCHARD (trésorier départemental) – FO DGFIP 85 - Trésorerie du Poiré / Vie

inFO Vendée, journal trimestriel de la section FO DGFIP 85

Responsable de publication : Sébastien LIEVRE, secrétaire départemental

Site internet de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>